

L'an deux mille dix, le VINGT QUATRE MARS, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

Etaient présents : Mrs Maurice BOIXIERE – Jean-Yves PRIE - Didier JUIN - Bertrand PANGAULT - Mrs Jean REUNGOAT - Jean-François HULAUD – Pierre CHOUIN - Patrice ROBIN – Jean-François LOREE - Mme Jeanine DUFEIL – Mrs Serge AUFFRET – Cyrile REMOND – Mmes Jeanine ROUXEL – Véronique MEHEUST - Louise BERTEL FERRAND - Geneviève BONNETE - Clotilde LAFFON – Tiphaine TARDIF.

Absents : Mme Joëlle DENOUAL (excusée, pouvoir à Mr Jean Reungoat) – M Sébastien GABILLARD (excusé, pouvoir à M Didier Juin) – Mme Françoise VAN DIEN (excusée, pouvoir à Mme Véronique Méheust).

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Le Maire remercie les conseillers municipaux pour les permanences effectuées au bureau de vote lors des deux tours du scrutin des élections régionales.

ORDRE du JOUR

INTRODUCTION à l'EXAMEN du PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2010 (Rapporteur : *Monsieur Maurice Boixière, Adjoint aux Finances*)

Le projet de budget pour l'année 2010 a été élaboré par les services et la commission des finances qui s'est réunie mercredi dernier en présence de Monsieur le Maire.

Unaniment, la commission des finances vous propose ce budget qui prend en compte encore cette année deux points importants de notre programme électoral. Bien entendu, ces propositions peuvent être modifiées au cours de la séance.

1. Les grandes lignes du budget

En premier lieu, la situation financière de la commune est toujours bonne malgré la conjoncture. Nous l'avons constaté avec le Compte Administratif 2009 que nous avons validé lors de la dernière séance du conseil. Le compte administratif a dégagé un excédent de fonctionnement de 52 061,34 €. C'est plus qu'en 2008 : 34 031,23 €. Nous les affectons à la section d'investissement. Les comparaisons établies ici le sont par rapport au budget primitif 2009.

La proposition de budget 2010, toutes sections confondues, tel que le document vous est présenté, s'équilibre à 3 190 295,45 € € contre 3 307 538,67 € en 2009, soit - 4 %. La section de Fonctionnement est arrêtée à la somme de 1 690 779,34 € contre 1 599 891,23 € en 2009, soit + 6 % . Cette variation est due principalement aux opérations comptables puisque nos recettes de fonctionnement nous permettent de virer à l'investissement la somme de 326 679,34 €, soit 68 393 € de plus qu'en 2009 (258 286,23.)

La section d'investissement se monte à la somme de 1 499 516 € contre 1 707 647 € en 2009. On retrouve le niveau d'investissement de 2008 (1 459 084 €).

2. Les dépenses de fonctionnement

2010 : Prenons en compte les dépenses réelles, hors les opérations comptables. Elles sont de 1 340 420,00 € contre 1 319 955,00 € en 2009 soit + 2 %. Cela traduit la volonté que nous avons de toujours contenir les dépenses de fonctionnement.

Il y a peu d'économies possibles tant l'exécution est serrée : taux de réalisation en 2009, 96 % ; en 2008, 98,5% ; en 2007, 97% ; en 2006, 95%. Nous créditons les dépenses imprévues à hauteur de 10 000 €.

3. Les recettes de fonctionnement

2010 :+ 4 % hors excédent antérieur reporté, soit 1 638 718 € de recettes nettes au lieu de 1 565 860 € en 2009.(+ 72 858 €)

Au niveau des impôts locaux, ce projet de budget est établi sans augmentation de leurs taux. Et pourtant à taux constants, ils produisent à eux seuls 52 935 € de recettes supplémentaires soit les 2/3 de l'augmentation de nos recettes. Ceci est dû principalement à la taxe sur le foncier bâti qui donne à elle seule + 48 063 €. La commission des finances a été unanime dans son choix de ne pas pratiquer d'augmentation des taux. Vous avez en annexe un document vous montrant les taux appliqués par les communes de la CODI et du secteur de Dinan en 2009. La DGF n'est pas revalorisée par l'Etat : elle est identique à 2009, ce qui représente une diminution du fait de l'inflation.

4. L'autofinancement

Notre épargne brute, 2009, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement est de 364 961 € contre 318 353 € en 2008. L'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute diminuée du remboursement en capital qui est de 180 848,64 €, se monte à 184 112,76 € au lieu de 116 639 € en 2008. Notre capacité d'autofinancement devrait se maintenir à ce niveau en 2010, car nous allons rembourser 195 500 en capital.

5. L'investissement

La présentation de la section d'investissement est simplifiée. Les dépenses d'équipement sont constituées de reports : 189 300 € et de 849 400 € d'inscriptions nouvelles, ce qui fait 1 038 700 € contre 1 039 550 € l'an dernier. Après 2009 où nous avons opté pour des investissements nous permettant de récupérer la TVA à n + 1, nous poursuivons nos efforts d'équipement à la même hauteur.

Nous inscrivons 2 gros chantiers, l'école (523 000 €) et la salle des fêtes – cuisine et chauffage- (200 000 €) plus divers investissements prévus dans notre programme de 2008. Il convient de souligner l'importance accordée à la voirie. Nos routes ont particulièrement souffert cet hiver comme partout en France. En 2009, c'est plus de 400 000 € qui ont été consacrés à la voirie dans son ensemble. En effet, si nous considérons que les trois quarts du temps du SIVOM sont affectés exclusivement à la voirie, il faut cumuler 120 000 € , plus les matériaux achetés en fonctionnement, 62 000 €, plus l'aménagement de sécurité du Bas de la Lande, 140 000 € , plus enfin le programme de rénovation des routes 119 000 €. En 2010, nous proposons d'inscrire à nouveau en rénovation des routes 100 000 €.

6. L'endettement

Notre dette se compose de 11 prêts dont 4 à taux révisable que nous surveillons et qui pour l'instant continuent de baisser. Pour l'un d'entre eux, le taux de remboursement pour l'échéance de mars est de 0,9543 %, les autres sont à taux fixe. Deux vont s'éteindre en 2010 et 2011. L'encours de la dette au 1er janvier 2010 est de 2 221 860,48 €, supérieur de 200 000 € environ à celle de 2009 puisque nous avons emprunté 400 000 €.à taux révisable de 1,52 %. Cela fait 785 € par habitant par rapport à 692 € pour les communes de la même strate dans le département. Pour équilibrer la section d'investissement, il y a lieu de prévoir un emprunt de 200 000 € ou 300 000 €, selon l'option que vachoisir le conseil. Ce prêt ne sera sans doute pas réalisé, car il est possible que certains investissements seront en cours de réalisation en fin d'année et donc payés sur 2011. Nous ne sommes pas tenus de tout réaliser sur 2010 comme nous devons le faire en 2009.

7. Le lotissement Il s'agit essentiellement de reports.

VOTE des TAUX d'IMPOSITION 2010

Entendu la présentation du projet de Budget 2010 par Monsieur Maurice BOIXIERE, adjoint aux finances,

VU l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, VOTE les taux des taxes comme indiqué ci-dessous :

Taxe d'habitation	: 12,24 %
Taxe de foncier bâti	: 15,81 %
Taxe de foncier non bâti	: 45,90 %

Produit fiscal attendu : **705 055 €**

BUDGET PRIMITIF 2010

VU le produit fiscal attendu,

VU les propositions de la Commission des Finances,

VU la présentation des programmes d'investissement,

Entendu l'exposé de Monsieur Boixière, adjoint aux finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, VOTE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2010 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 690 779,34 €
Recettes	1 690 779,34 €

Section d'investissement

Dépenses	1 499 516.11 €
Recettes	1 499 516.11 €

Budget total : **3 190 295,45 €**

BUDGET PRIMITIF 2010 du LOTISSEMENT

Entendu la présentation de Monsieur Boixière, adjoint aux finances,

VU les propositions de la Commission des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, VOTE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2010 du Lotissement qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	15 882,71 €
Recettes	15 882,71 €

Section d'investissement

Dépenses	24 517,52 €
Recettes	24 517,52 €

Budget total : **40 400,23 €**

CONTRAT d'ENTRETIEN du TERRAIN SYNTHETIQUE / Société SPORTING SOLS

Monsieur Maurice BOIXIERE, adjoint aux finances, informe les membres du Conseil qu'il est recommandé de souscrire un contrat pour l'entretien du terrain synthétique, ceci en raison du caractère spécifique de certaines opérations de traitement, notamment : le changement du pénalty, l'aération du revêtement, la vérification des joints et l'apport de granulats.

Il fait part à l'assemblée de la proposition transmise par la Société Sporting Sols qui s'élève à 2 535 € HT (soit 3 031,86 € TTC), pour une intervention annuelle de une à deux journées au courant du printemps. Ce marché serait conclu pour une durée de trois ans.

Entendu les motifs présentés ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition d'entretien maintenance du terrain en gazon synthétique transmise par la Société SPORTING SOLS, au prix annuel de 2 535 € et AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir.

CONVENTION 2010 avec le Centre KER MARIA

Dans le cadre de son programme pluriannuel de réhabilitation des bords de Rance, il est proposé à l'assemblée de confier au Centre Ker Maria une nouvelle tranche de travaux de un an, axée sur la restauration des perrés, l'aménagement et entretien des chemins de randonnée pédestre, conformément à un cahier des charges qui réponde aux exigences du Contrat de Baie.

Monsieur Pierre Chouin, délégué à l'environnement, explique que les travaux pourront s'effectuer du 15 avril 2010 au 31 décembre 2010 sur la base de 30 jours de travail pour l'année.

Le coût annuel des interventions sera le suivant : 9 450 €, soit 30 jours de travail x 315 €

Les travaux seront réalisés par des équipes en chantier d'insertion. Leur mobilisation et leur composition seront fonction de la nature des travaux entrepris et des compétences sollicitées.

Le Maire ajoute que cette année, il y aura lieu également de confier à Ker Maria le reboisement d'une parcelle située au Val Hervelin, suite à une vente de peupliers réalisée par le CCAS.

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre Ker Maria conformément aux conditions indiquées ci-dessus,
- SOLLICITE le Conseil Général pour une aide à l'entretien des sentiers de randonnée.

REGIME INDEMNITAIRE du PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un régime indemnitaire a été institué en 2003 par le Conseil Municipal. Un régime indemnitaire est également en place à la Maison de Retraite et au SIVOM. Il constitue une rémunération accessoire à la rémunération indiciaire de la fonction publique territoriale et prend la forme d'indemnités.

Chaque filière dispose d'un régime propre, et en ce qui concerne la commune, ce régime est individualisé par agent par le biais d'un coefficient individuel. Le montant est calculé au prorata de la durée hebdomadaire de service ou du temps partiel. Actuellement, le régime en vigueur représente une enveloppe budgétaire annuelle de 18 000 €.

Le Maire propose de réévaluer cette enveloppe et d'apporter quelques adaptations au régime en place dans la commune, ceci compte tenu des modifications récentes qui ont été décidées au niveau du régime en vigueur à la Maison de Retraite.

Entendu la présentation du Maire et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE ce qui suit :

- trois types de primes seront en vigueur dans la collectivité : IAT (*indemnité d'administration et de technicité*), IFTS (*indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires*) et Indemnité d'exercice de mission des préfetures,
- pourront bénéficier de ces primes, dans le strict cadre prévu par les textes, les emplois et grades figurant au tableau des emplois permanents de la collectivité,
- les montants seront calculés au prorata de la durée hebdomadaire de service ou du temps partiel de l'agent,
- ces attributions seront soumises au butoir budgétaire fixé par les textes (*à savoir : coefficient de 1 à 8 pour l'IAT, coefficient de 1 à 8 pour l'IFTS , et coefficient de 0.8 à 3 pour l'indemnité d'exercice de mission des préfetures*) ainsi que par l'enveloppe maximum annuelle consacrée à ce régime définie par le Conseil Municipal (revalorisation de 4 000 € en 2010, soit à titre indicatif : enveloppe actuelle établie à 22 000 €)
- à l'intérieur de ce cadre, le Maire est autorisé à fixer les attributions individuelles pour chaque agent.

PROGRAMME de VOIRIE 2010

VU les crédits inscrits pour la voirie au Budget Primitif 2010,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- charge la commission des travaux de recenser les voies communales et éventuels parkings qui nécessitent une réfection cette année,
- autorise l'engagement d'une consultation des entreprises sous le mode d'une procédure adaptée,
- dit qu'au terme de la consultation, les propositions obtenues seront présentées au Conseil Municipal pour décision.

ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2010

Monsieur Jean REUNGOAT, adjoint aux affaires générales, informe l'assemblée qu'il a fait procéder à l'étude d'éclairage public de la Route Départementale n°29 à l'entrée du Bourg, aux lieux-dits « Garos » - « Le Bas de la Lande » :

Tranche 1 : coût des travaux estimé à 3 800 € TTC

Tranche 2 : coût des travaux estimé à 3 500 € TTC

TOTAL = 7 300 € TTC

Conformément au règlement en vigueur, la participation de la commune est de 60% du coût TTC des travaux, soit **4 380 € TTC**.

Entendu l'exposé ci-dessus,
Considérant les crédits alloués à l'éclairage public au BP 2010,
Considérant que les travaux à cet endroit constituent une priorité,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le projet d'éclairage public de la RD 29 aux lieux-dits « Garros » - « Le Bas de la Lande », présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 7 300 € TTC et aux conditions définies dans la convention « Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 60% calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

CONSULTATION de BUREAUX d'ETUDES / SCHEMAS d'AMENAGEMENTS URBAINS

Le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'il serait souhaitable de disposer de croquis pour mettre en œuvre les projets de liaisons piétonnes Le Bourg-Mordreuc, Le Buet-Le Bourg, ainsi que pour l'aménagement de La Ville Guillaume et éventuellement du parking de la salle des fêtes.

Monsieur Cyrille Rémond ajoute que cette démarche pourrait se concevoir de façon globale et qu'il y aurait un intérêt à disposer d'un schéma pour l'ensemble des aménagements urbains du mandat, à savoir adjoindre à la demande ci-dessus, le projet de reconfiguration de la rue de Dinan, de la rue de Bellevue et de la rue du Val d'Orient.

Entendu ces propositions,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'engager une consultation d'architectes urbanistes en vue d'obtenir des croquis des futurs aménagements urbains visés plus haut,

- DECIDE d'inscrire un programme budgétaire de 15 000 € au BP 2010 pour finaliser ces études.

VENTE d'un PAVILLON (n° 27 rue de Dinan) à Monsieur et Madame Joël TOUZE

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que Monsieur et Madame Joël TOUZE, actuels locataires du pavillon situé au n°27 rue de Dinan, ont fait connaître leur souhait de se porter acquéreurs de cet immeuble par courrier du 26 mars 2008, demande réitérée plusieurs fois depuis.

Le Maire indique que la commune est propriétaire de quatre pavillons situés rue de Dinan, devant l'école publique, et autrefois destinés au logement des instituteurs. Toutefois, depuis déjà de nombreuses années, ces bâtiments n'ont plus une vocation de logement de fonction et sont occupés pour trois d'entre eux, par des locataires autres qu'enseignants, le quatrième pavillon servant pour l'instant à la garderie municipale.

Le Maire rappelle l'impérieuse nécessité, dans le cas où la commune souhaiterait conserver ces bâtiments, de prévoir la réalisation de gros travaux, estimés au moins à 50 000 € par pavillon.

Il rappelle également le projet de reconfiguration du groupe scolaire et de la garderie adopté par le Conseil Municipal, dont les travaux sont inscrits au Budget Primitif 2010. Il ajoute que dans le cadre d'une extension de l'école, trois autres classes pourraient encore trouver place le long de la rue des Frères Lamennais. Ceci permettrait de porter la capacité du nombre d'élèves à un peu plus de 200 élèves, sans modification du périmètre de l'enceinte scolaire.

Il précise également que compte tenu de leur configuration, à savoir environ 90 m² chacun sur trois niveaux, ces bâtiments ne peuvent aucunement avoir un futur usage scolaire ou même périscolaire.

D'autre part, il semble que chacun s'accorde à penser qu'une démolition serait difficilement envisageable, l'unité de construction souhaitant être conservée.

Monsieur et Madame TOUZE, locataires du pavillon n° 27 rue de Dinan, se portent acquéreurs de celui-ci dans son état actuel, qui a été estimé par le service des Domaines à 100 000 €.

Entendu l'exposé du Maire,
VU la demande de Monsieur et Madame Joël TOUZE,
CONSIDERANT l'estimation réalisée par le Service des Domaines en date du 16 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 18 voix « Pour » (*abstentions de M. Cyrile Rémond, de Mme Tiphaine Tardif, de Mme Jeanine Rouxel - vote « Contre » de Mme Jeanine Dufeil*),

- ACCEPTE de vendre à Monsieur et Madame Joël TOUZE le pavillon situé au n° 27 rue de Dinan à Pleudihen Sur Rance (*section AB 45*),
- DIT que cette vente est consentie au prix de 100 000 €,
- CHARGE Maître Verger-Hiard, notaire à Pleudihen Sur Rance, de la rédaction de l'acte de vente,
- DIT que la commune prendra à sa charge les frais liés aux diagnostics obligatoires préalables à la cession,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents et actes afférents à la présente vente.

DIVERS

REUNIONS

- Le Maire informe l'assemblée que le groupe de travail constitué pour étudier la réfection du chauffage et de la cuisine de la Salle des Fêtes se réunira le Mercredi 7 avril prochain à 10h30 en présence de l'architecte du Cabinet Couasnon Launay et du bureau Process Cuisine.

Par ailleurs, il rappelle que le Centenaire de l'Ecole Publique sera célébré le Samedi 3 avril prochain. Des activités sont organisées tout au long de l'après-midi. La cérémonie officielle débutera à 16h.

- Le groupe de travail « Signalisation communale », animé par Madame Tardif, se réunira le Jeudi 8 avril 2010, à 20h30.

PROJET d'ACTIVITES pour les ADOLESCENTS

Madame Geneviève BONNETE, déléguée en charge de l'Accueil de Loisirs, rappelle à l'assemblée qu'actuellement, l'Accueil de Loisirs s'adresse exclusivement aux enfants âgés de 3 à 12 ans. La commune n'a pas de politique Jeunesse à destination de la tranche d'âge 12-17 ans (collégiens et lycéens). Il n'existe en effet aucune structure, animée annuellement, en direction des adolescents, prenant le relais de l'Accueil de Loisirs.

Un tel projet pourrait éventuellement être envisagé avec des animateurs spécifiques, un local adapté qui pourrait être le foyer du Stade, et un choix d'activités pour adolescents (*ex : karting, accrobranche, ski bus, stage dessin, vidéo...*).

Le public visé ayant souvent classe le mercredi, les activités pourraient être mises en place uniquement pendant les petites vacances scolaires et seraient rattachées au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Municipal.

Le Maire ajoute qu'en parallèle, il conviendrait d'interroger l'association « Rance Jeunesse Animation » pour savoir si un projet à destination du public adolescent l'intéresse dans le cadre de son Centre d'été.

Entendu l'exposé ci-dessus, les membres du Conseil Municipal se déclarent intéressés par le principe de création d'une politique Jeunesse pour les adolescents et conviennent de prévoir une présentation plus détaillée de ce projet par Monsieur José ESCANEZ, lors de la prochaine séance de Conseil.

PARTICIPATION aux CLASSES DE DECOUVERTE de l'ECOLE NOTRE-DAME

Monsieur Jean REUNGOAT, adjoint aux affaires scolaires, explique que depuis l'an passé, l'équipe enseignante de l'école Notre-Dame a choisi de ne plus organiser de séjour en montagne et de réorienter ses choix vers des classes de découverte.

Monsieur Reungoat donne lecture à l'assemblée du courrier du 19 mars 2010 émanant de la directrice, Mme Québriac-Mukania, et de M Jacky Oger, Président de l'OGEC.

Compte tenu du programme élaboré par l'école Notre-Dame, la participation communale qui s'élève à 140 € / enfant (pour le temps de sa scolarité) serait partitionnée comme suit :

- un séjour de 2 jours de découverte de la vie au Moyen Age à Plédéliac pour 19 enfants du CP les 22 et 23 mars 2010 : $19 \times 20 \text{ €} = 380 \text{ €}$
- un séjour « sport et découverte » à Guerlédan pour 28 élèves du CM1, du 26 au 30 avril
: $28 \times 105 \text{ €} = 2\,940 \text{ €}$
- 6 séances de voile à Plouër Sur Rance pour les 28 élèves du CM2 en septembre 2010
: $28 \times 35 \text{ €} = 980 \text{ €}$

Soit une subvention totale de 4 300 € sollicitée pour l'année budgétaire 2010.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (*Monsieur Pierre Chouin ne prend pas part au vote*),

- DECIDE d'accorder une subvention de 4 300 € à l'école Notre-Dame pour les séjours mentionnés ci-dessus,
- DIT que la participation sera versée au vu d'un état nominatif des élèves ayant effectivement pris part aux divers séjours.

Dans la mesure où la participation par élève n'est désormais plus consommée en une seule fois, Monsieur Reungoat précise qu'un compte individuel par enfant sera tenu tout au long de sa scolarité.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS de la CODI

Madame Clotilde LAFFON, déléguée à la Petite Enfance, explique à l'assemblée que le Relais Assistants Maternels, animé par la CODI, propose de délocaliser son offre d'activités dans de nouvelles communes, dont Pleudihen Sur Rance.

Il pourrait ainsi proposer une ou deux réunions par mois (de 9h30 à 11h30) dès le début mai. Le lieu affecté pourrait être l'extension de la salle des fêtes, sachant que la mise en route du chauffage et l'entretien incomberaient à la commune. A moyen terme, un placard serait nécessaire également pour le rangement du matériel.

Entendu l'exposé ci-dessus,

Considérant l'intérêt de proposer aux familles une offre régulière d'ateliers du Relais Assistants Maternels au sein de la commune,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- se déclare favorable à la tenue d'ateliers du relais Assistants maternels de la CODI dans la commune,
- propose de mettre à disposition de ces réunions le lieu adéquat, à savoir l'extension de la salle des fêtes ou la salle Beaumarchais éventuellement,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et la CODI.

- **ADVR** : Monsieur Pierre CHOUIN, délégué à l'environnement, informe l'assemblée que la prochaine assemblée générale de l'ADVR (Association pour le Développement de la Vallée de la Rance) aura lieu le Jeudi 8 avril prochain, à 18h, salle d'honneur de la mairie.
- **Salle des fêtes** : Madame Jeanine DUFEIL propose que la partie carrelée de la salle des fêtes soit rendue accessible aux personnes handicapées par l'aménagement d'une rampe.
- **Réfection des passages à niveau** : Monsieur Jean Reungoat, Adjoint aux affaires générales, informe le conseil que la SNCF a effectué des travaux de réfection des plateaux des passages à niveau de la route du Chemin Bleu et de la route du Val Hervelin.

A 23h15, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal se retire à huis clos.